



Refus du bailleur suite à un compromis de vente d un fond de comm

Par **Maurice1967**, le **06/09/2012** à **13:25**

Bonjour,

J ai signé un compromis de vente d un d fond de commerce (restaurant) avec mon cousin(le vendeur) le 28 06 2012. etant sur de l acceptation du bailleur mon cousin m à laisser les clés au mois d août pour effectue mes travaux de rénovation. Le 06/09 /2012 réponse du bailleur: refus parce qu il veut reprendre son local et il veut racheter le fond de commerce au même prix à mon cousin. Mon cousin ne veut pas car il m à fait un prix et en plus j ai dépensé 5000€ de travaux.puis je contre attaquer pour refus abusif ou que puis je faire pour me défendre.

Merci